DEPARTEMENT DE L'AUDE

DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2018-88

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

.....

Matière : Autres domaines de compétences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Autres domaines de compétences des communes Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: CONVENTION AVE VACAF (Aide Aux Vacances Enfants) CAF 2018

LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. Patrick MAUGARD, Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, M. LINOU Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 06.04.2018

AFFICHAGE EN DATE DU: 06.04.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 2 0 AVR. 2018 Absents: Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire: Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une Convention avec la CAF permettant à la Ville de bénéficier du dispositif d'aide aux vacances dans le cadre des activités proposées par la Direction Enfance Jeunesse.

Le dispositif VACAF a pour but d'assurer les inscriptions des enfants dans des centres de vacances assurant un accueil avec hébergement et le financement auprès de ces organismes selon un barème fixé par décision du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Aude.

Il permet grâce à la participation financière de la C.A.F. aux familles ne dépassant pas un certain revenu de bénéficier d'une baisse de tarification, la C.A.F. prenant en charge la partie restante.

Cette convention détermine les modalités techniques, les critères d'attribution ainsi que les modalités de versement et est valable sur toute la durée de l'année civile.

Cette convention étant propre à chaque structure organisatrice, il convient d'en signer une par Accueil de Loisirs organisant des séjours.

Étant donné la politique enfance jeunesse développée par la ville, il est important de contractualiser de nouveau avec la CAF, partenaire essentiel de l'offre de service faite aux familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention AVE - VACAF ainsi que tout autre document s'y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 12 avril 2018.

Ampliation faite le : 2018 Certifiée exécutoire par réception

Par publication te

D AVR. 2018 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 19/04/2018 N°011-211100763-20180412-2018-88-DE